

**SAMU SOCIAL INTERNATIONAL**

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

35, AVENUE COURTELINE

75012 PARIS

.....  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

.....  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Mesdames, messieurs les membres de l'Association,

---

**1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Samu Social International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

---

**2. FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### 3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents mis à disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels, et notamment le compte emploi ressource figurant dans l'annexe.

Par ailleurs, la date tardive de ce rapport est consécutive au retard pris par l'association dans l'établissement de ses comptes annuels et des documents précités au 31 décembre 2017.

### 5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



## 6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Le commissaire aux comptes

BM&A

Thierry Bellot

Membres de la Compagnie régionale de Paris

**BMA**

● 11, rue de Laborde ● 75008 Paris ● tél: +33 (0)1 40 08 99 50 ● fax: +33 (0)1 40 08 99 99

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ● [www.bma-paris.com](http://www.bma-paris.com)

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 € ● RCS Paris 348 461 443 ● Code APE : 6920Z



# COMPTES ANNUELS 2017

**samusocial**International

35 avenue de Courteline  
75012 Paris

**Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017**

SIRET : 43022111900018

## Sommaire général

<b>COMPTES ANNUELS.....</b>	<b>3</b>
1. Bilan .....	3
2. Compte de résultat .....	4
<b>ANNEXE.....</b>	<b>5</b>
1. Les règles et méthodes comptables .....	5
2. Faits caractéristiques de l'exercice .....	5
2.1 Les projets soutenus par le Samusocial International .....	5
3. Notes sur le compte de résultat .....	7
3.1. Subventions et dons reçus.....	7
3.2. Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux.....	8
3.3 Cas particulier du Liban.....	9
4. Notes sur le bilan .....	9
4.1 Actif immobilisé .....	9
4.2 Actif circulant.....	10
4.4 Dettes.....	12
4.4 Comptes de régularisation.....	13
4.5 Fonds dédiés .....	14
4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds associatifs.....	15
5. Présentation du compte d'emploi annuel des ressources .....	16
5.1 Observations relatives à la présentation du compte d'emploi des ressources :.....	17
6. Autres informations.....	20
6.1. Effectif et moyens techniques .....	20
6.2. Particularités fiscales .....	20

## COMPTES ANNUELS

### 1. Bilan

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Concessions, brevets et droits assimilés	13 038	2 375	10 663	2 335
Autres immobilisations incorporelles	24 739		24 739	
Autres immobilisations corporelles	61 381	58 496	2 886	9 837
Immobilisations financières	2 906		2 906	1 826
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>102 065</b>	<b>60 871</b>	<b>41 194</b>	<b>13 998</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	414 727		414 727	322 388
Autres créances	132 398		132 398	209 095
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	881 853		881 853	785 431
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 428 976</b>		<b>1 428 976</b>	<b>1 316 914</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	26 362		26 362	30 924
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>26 362</b>		<b>26 362</b>	<b>30 924</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 557 403</b>	<b>60 871</b>	<b>1 496 532</b>	<b>1 361 837</b>

PASSIF	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	129 271	129 020
RESULTAT DE L'EXERCICE	-64 213	251
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>65 058</b>	<b>129 271</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour charges	18 637	20 191
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>18 637</b>	<b>20 191</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Fonds dédiés sur subventions	1 115 689	701 557
<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>	<b>1 115 689</b>	<b>701 557</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	208	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 687	65 263
Dettes fiscales et sociales	144 500	89 306
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 538	12 738
Autres dettes	64 215	35 059
Produits constatés d'avance		308 453
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>297 148</b>	<b>510 819</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 496 532</b>	<b>1 361 837</b>

**2. Compte de résultat**

	du 01/01/17 au 31/12/17	du 01/01/16 au 31/12/16
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Subventions d'exploitation	2 652 915	2 251 589
Reprises et transferts de charges	25 357	17 077
Autres produits	37 840	68 227
Cotisations	450	550
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 716 562</b>	<b>2 337 443</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats non stockés et charges externes	549 797	265 760
Impôts et taxes	33 910	27 239
Salaires et Traitements	582 276	493 477
Charges sociales	263 490	216 026
Amortissements et provisions	7 782	10 693
Autres charges	906 014	854 926
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 343 269</b>	<b>1 868 121</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>373 293</b>	<b>469 322</b>
Produits financiers	5 312	44 695
Charges financières	6 931	42 641
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 619</b>	<b>2 054</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>349 675</b>	<b>471 376</b>
Produits exceptionnels	245	
Charges exceptionnelles	22 000	398
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-21 755</b>	<b>-398</b>
Report des ressources non utilisées	701 557	230 830
Engagements à réaliser	1 115 689	701 557
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-64 213</b>	<b>251</b>

<b>VALORISATIONS</b>	du 01/01/17 au 31/12/17	du 01/01/16 au 31/12/16
Bénévolat	46360	88791
Prestations en nature	107389	63314
Dons en nature	18420	
<b>Total des produits</b>	<b>172 169</b>	<b>152 106</b>
Mise à disposition gratuite	125 809	63 314
Personnel bénévole	46 360	88 791
<b>Total des charges</b>	<b>172 169</b>	<b>152 106</b>

## ANNEXE

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/17, est de 1 496 532 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présente un déficit de 64 213 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/17 au 31/12/17.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Les règles et méthodes comptables

L'association présente ses comptes annuels selon les principes du règlement N°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

D'autre part, l'association doit prendre en compte les adaptations du plan comptable général contenues dans le règlement N° 99-01 au titre des règles de comptabilisation de domaines spécifiques des règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre de cette prudence, nous avons constaté, une provision pour fonds dédiés à hauteur de 1 115 689 € correspondant à la part des dépenses non engagées à la date de clôture sur les subventions reçues.

### 2. Faits caractéristiques de l'exercice

#### 2.1 Les projets soutenus par le Samusocial International

Seize des vingt Samusociaux existants et/ou partenaires assimilés ont bénéficié d'appui du Samusocial International en 2017:

- Samusocial Burkina Faso,
- Samusocial Mali,
- Samusocial Sénégal,
- Samusocial din România,
- Samusocial Moskva,
- Samusocial Perú,
- Samusocial Pointe-Noire,

- Samusocial Casablanca,
- Samusocial International en Egypte
- Samusocial International en Angola
- Les enseignements en France : Diplôme Universitaire « Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégapoles » avec l'Université Paris Descartes, Module « lutte contre, les exclusions, une action d'urgence dans le développement » dans le cadre du Master «Science politique spécialité Coopération internationale et ONG» de l'Université Paris XIII, et Module «Villes et exclusion » dans le Master Affaires Internationales à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ainsi que les travaux de capitalisation effectués par le Samusocial International et ayant donné lieu à plusieurs publications.
- Le projet DOMEUS de dimension européenne qui a permis l'ouverture des nouveaux dispositifs au Liban et Grèce, a également connu en 2017 une activité importante de plaidoyer par le biais de séminaires à paris et Athènes.

4 nouveaux programmes ont démarré en 2017 :

- Un dispositif Samusocial au Liban pour les enfants et jeunes de la rue, incluant les enfants et jeunes issus des populations en exil, en partenariat & avec l'association AMEL
- Le soutien aux dispositifs d'aide aux personnes réfugiées/migrantes en situation de handicap et autres vulnérabilité, en Grèce
- Le soutien au Samusocial du grand Tunis, en partenariat avec le Ministère tunisien des affaires sociales
- Le soutien au Samusocial Gabonnais, financé par le Gouvernement du Gabon

Quatre Samusociaux, autonomes au plan financier, n'ont pas bénéficié d'appui du Samusocial International

- Samusocial Alger,
- Samusocial Belgique
- Samusocial Fort de France.
- Samusocial de l'île de Cayenne,

### 3. Notes sur le compte de résultat

#### 3.1. Subventions et dons reçus

##### *Subventions obtenues en 2017*

En 2017, les subventions obtenues d'un montant de 2 652 915 € se décomposent comme présenté ci-dessous :

<b>Subventions d'origine publique</b>	
Agence Française de développement	639 421
Coopération Monaco	200 000
Expertise France	308 453
Fonjep (volontaires SSI)	27 563
MAEE/ Centre de crise	319 958
Union Européenne	545 836
Ville de Paris	30 000
<b>TOTAL subventions publiques</b>	<b>2 071 232</b>
<b>Subventions d'origine privée</b>	
AGEFOS	498
Carrefour Egypt	1 977
Congo Terminal	12 000
Fondation Air France	53 091
Fondation Alstom	30 000
Fondation Carrefour	121 500
Fondation Hipocrène	15 000
Fondation JMV	40 000
Fondation Merieux	80 000
Fondation RAJA	3 000
Fondation UEFA pour l'enfance	101 827
Fondation xavier Emmanuelli	92 500
GOODEED	3 500
TECHNIP Relief and development Fund	10 000
TOTAL Egypte et Congo	16 790
<b>Total subventions privées</b>	<b>581 683</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS OBTENUES</b>	<b>2 652 915 €</b>

**Dons reçus en 2017, dédiés et non dédiés**

Les dons reçus, comptabilisés en autres produits, s'élèvent à 32 807 € au total :

- dons de particuliers de 30 364 €, dédiés aux dispositifs suivants :

Sénégal	23 875,00
Angola	223,75
Egypte	1 650,00
B Faso	1 080,00
Congo	50,00
Pérou	700,00
Mali	90,00
Russie	2 695,00
<b>Total dons dédiés</b>	<b>30 363,75</b>

- dons non dédiés de 7 443 €.

**3.2. Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux**

La majorité des Samusociaux locaux soutenus par le Samusocial International sont des entités de droit national, juridiquement autonomes.

Au-delà du soutien technique et de la mise à disposition de personnel, le soutien du Samusocial International s'exerce par le reversement de la partie des financements et dons dédiés reçus, couvrant l'avancement du projet et la mise en œuvre des activités locales.

De même, le Samusocial International peut être amené à effectuer des reversements de subvention à des partenaires associatifs ne portant pas le nom Samusocial, mais développant des actions similaires. Ces relations sont déterminées par convention entre l'association locale et le Samusocial International.

Ces subventions et dons reversés constituent la presque totalité des « autres charges » du compte d'exploitation.

Subventions et dons reversés aux samusociaux locaux et autres partenaires

	Subventions	Dons	Total
Samusocial International en Angola	120 062		120 062
Samusocial International en Egypte	29 716		29 716
Samusocial Burkina	170 578		170 578
Samusocial Congo	40 065		40 065
Samusocial/AMEL liban	8 275		8 275
Samusocial Mali	232 388		232 388
Samusocial Pérou	30 000		30 000
Samusocial Roumanie	70 000		70 000
Samusocial Russie	1 922		1 922
Samusocial Sénégal	195 277	7 647	202 924
<b>Total Subventions et dons reversés</b>	<b>898 283 €</b>	<b>7 647 €</b>	<b>905 930 €</b>

En Egypte et au Liban, le Samusocial International gère le dispositif en direct, et verse une subvention à ses partenaires nationaux qui prennent en charge une partie des obligations conformément à la législation locale.

### 3.3 Cas particulier du Liban

Le Samusocial International gère le dispositif Liban en direct, en partenariat avec l'association de droit local AMEL. Au plan local, les ressources humaines du dispositif présentent la particularité de ne pas être liées par un contrat de travail, leur statut pouvant s'apparenter à celui de travailleur indépendant.

Cette particularité explique une part significative de l'augmentation du compte « honoraires » de l'exercice qui comptabilise leurs rémunérations.

## 4. Notes sur le bilan

### 4.1 Actif immobilisé

*Tableau des immobilisations*

<b>TABLEAU DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>En début d'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>En fin d'exercice</b>
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 578	8 550	9 090	13 038
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 578</b>	<b>8 550</b>	<b>9 090</b>	<b>13 038</b>
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	41 613			41 613
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 159	25 348		44 507
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>60 772</b>	<b>25 348</b>		<b>86 120</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 826	1 880	800	2 906
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 826</b>	<b>1 880</b>	<b>800</b>	<b>2 906</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>76 177</b>	<b>35 778</b>	<b>9 890</b>	<b>102 064</b>

#### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique sur 3 ans à 5ans (logiciels spécifiques)
- Mobilier sur 5 ans
- Travaux d'aménagement des nouveaux locaux de bureaux sur 8 ans

#### *Participations autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### *Amortissements des immobilisations*

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 243	222	9 090	2 375
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 243</b>	<b>222</b>	<b>9 090</b>	<b>2 375</b>
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	36 411	5 202		41 613
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 524	2 357		16 881
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>50 935</b>	<b>7 559</b>		<b>58 493</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>62 178</b>	<b>7 781</b>	<b>9 090</b>	<b>60 869</b>

#### **4.2 Actif circulant**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

#### *Etat des créances*

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 906		2 906
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances usagers et comptes rattachés	414 727	414 727	0
Autres créances	132 398	132 398	0
Charges constatées d'avance	26 362	26 362	0
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>576 392</b>	<b>573 487</b>	<b>2 906</b>

Par prudence, les créances liées aux conventions de subvention pluriannuelles ne sont comptabilisées qu'à hauteur de la tranche consentie par le bailleur de fond à la clôture de l'exercice, afin de respecter les conditions suspensives de versement des tranches suivantes.

#### Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Charges sociales - Produits à recevoir	0
Charges sociales sur IJSS	0
Divers Produits à recevoir	15 671
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>15 671</b>

#### Provisions

Les provisions constatées au cours des exercices précédents sont les suivantes :

##### Provision pour litige

La provision constituée en 2012 dans le cadre du litige opposant le SSI à un ancien salarié malien qui a détourné des règlements destinés aux organismes sociaux et à l'administration fiscale est maintenue à 17 085 €.

##### Provisions pour risques et charges

En raison de délais administratifs, le SSI a provisionné les taxes sur les salaires dues au titre de son dispositif en cours de mise en place au Caire, soit 14 462 € à l'ouverture de l'exercice, dans l'attente de la réception des avis de mise en recouvrement. Au cours de l'exercice 2017, SSI a effectué des versements de 1 554 € à titre provisionnel, à l'origine de la reprise de provision, dans l'attente de la confirmation de la créance de l'administration fiscale égyptienne.

**Tableau des provisions**

<b>TABLEAU DES PROVISIONS</b>	<b>Provisions au début d'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises utilisées de l'exercice</b>	<b>Reprises non utilisées de l'exercice</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Litiges	17 085				17 085
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 106		1 554		1 551
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>20 191</b>	<b>0</b>	<b>1 554</b>	<b>0</b>	<b>18 636</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice</b>					
Exploitation		0	1 554		
Financières					
Exceptionnelles					

**4.4 Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 296940 €, se classant de la manière suivante :

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Échéances à moins d'un an</b>	<b>Échéances à plus d'un an</b>	<b>Échéances à plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 687	80 687		
Dettes fiscales et sociales	144 500	144 500		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 538	7 538		
Autres dettes	64 215	64 215		
Produits constatés d'avance		0		
<b>TOTAL DES CREDANCES</b>	<b>296 940</b>	<b>296 940</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Charges à payer**

<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>Montant</b>
Fournisseurs FNP	69 088
Dettes prov.conges payés	32 685
Org.soc. ch./conges payés	15 708
Etat autres ch. a payer	438
Divers - charges à payer	56 442
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>174 361</b>

**4.4 Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges financières</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance	26 362		
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>26 362</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Produits constatés d'avance**

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
Produits constatés d'avance	0		
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.5 Fonds dédiés

##### *Evolution des fonds dédiés et des engagements à réaliser comptabilisés au passif du bilan, par pays/programme*

Les engagements à réaliser au 31 Décembre 2017 par pays et/ou programme, évoluent comme suit :

	Reprise de fonds dédiés 2016	Subventions reçues en 2017	Utilisation en cours de l'exercice 2017	Engagement à réaliser 2018
<b>Subventions d'origine publique</b>				
Subvention UE Angola	202 819	0	118 436	84 383
Subvention UE Egypte	63 201	122 976	107 276	78 901
Subvention UE Senegal	30 374	300 497	238 373	92 497
Subvention AFD Egypte	70 141	122 421	89 298	103 264
Subvention AFD Multi pays	253 073	517 000	378 994	391 079
Subvention MAE Centre de crise		319 958	187 818	132 140
Subvention Coopération Monaco	0	200 000	128 389	71 611
Ambassade Australie en Egypte	27 732		27 732	0
Subv Expertise France	0	308 453	221 459	87 619
Ville de Paris Paris	0	30 000	22 379	7 621
<b>Total subventions publiques</b>	<b>647 340</b>	<b>1 921 305</b>	<b>1 520 154</b>	<b>1 049 116</b>
<b>Subventions d'origine privée</b>				
Fondation Ensemble	17 000		17 000	0
Fondation RAJA	254	3 000	3 254	0
Fondation UEFA pour l'enfance	26 170	101 827	86 688	41 309
Fond urgence et initiative sociale	0	92 500	67 500	25 000
CFAO	1 618	0	1 618	0
<b>Total subventions privées</b>	<b>45 042</b>	<b>197 327</b>	<b>176 060</b>	<b>66 309</b>
<b>Dons</b>				
	<b>Reprise de fonds dédiés 2016</b>	<b>Dons reçus en 2017</b>	<b>Utilisation en cours de l'exercice 2017</b>	<b>Engagement à réaliser 2018</b>
Dons pour Angola	9 174	224	9 398	0
Dons pour Burkina Faso	0	1 080	816	264
<b>Total Dons</b>	<b>9 174</b>	<b>1 304</b>	<b>10 214</b>	<b>264</b>
<b>TOTAL DES FONDS DEDIES</b>	<b>701 557</b>	<b>2 119 936</b>	<b>1 706 428</b>	<b>1 115 689</b>

**4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds associatifs**

<b>VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Debut d'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Fin d'exercice</b>
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	129 271			129 271
Résultat de l'exercice			-64 213	-64 213
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>129 271</b>	<b>0</b>	<b>-64 213</b>	<b>65 058</b>

## 5. Présentation du compte d'emploi annuel des ressources

### COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOIS EXERCICE 2017

Emplois (en euros)	Emplois au 31/12/2017 - Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice 31/12/2017	Ressources (en euros)	Ressources collectées au 31/12/2017 - Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice 31/12/2017
<b>1. Missions sociales</b>	<b>2 164 589</b>	<b>45 333</b>	<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>		<b>9 174 €</b>
<i>Missions sociales réalisées en France</i>	<i>244 506</i>	<i>1 819</i>	<b>1. Ressources collectées auprès du public</b>	<b>37 807</b>	<b>37 807</b>
Missions réalisées directement	244 506	1 819			
<i>Mission sociales réalisées à l'étranger</i>	<i>1 920 083</i>	<i>43 514</i>	<b>1.1. Dons et legs collectés</b>		
Missions réalisées directement	1 014 153	35 868	Dons de particuliers affectés	30 364	30 364
Subventions reversées aux samusociaux nationaux	905 930	7 647	Dons de particuliers non affectés	7 443	7 443
<b>2. Frais de recherche de fonds</b>	<b>68 976</b>	<b>67</b>			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	969	67			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	14 911	0	<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2.3. Frais recherche des sub. et concours publics	53 095	0			
<b>3. Frais de fonctionnement</b>	<b>138 635</b>	<b>1 316</b>	<b>2. Autres fonds privés</b>	<b>581 682</b>	
	138 635	1 316	<b>3. Subventions et autres concours publics</b>	<b>2 071 232</b>	
		<b>46 717</b>	<b>4. Autres produits</b>	<b>31 398</b>	
<b>Total</b>	<b>2 372 200</b>	<b>46 717</b>	<b>I. Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat</b>	<b>2 722 119</b>	
I. Total des emplois de l'exercice inscrites au compte de résultat			II. Reprises des provisions		
II. Dotations aux provisions			III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	<b>701 556</b>	
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	<b>1 115 689</b>		IV. Variation des fonds déduits collectés auprès du public		<b>8 910</b>
IV. Excédent de ressources de l'exercice			V. Insuffisance de ressources de l'exercice	<b>64 214</b>	
V. TOTAL GENERAL	<b>3 487 889</b>		VI. TOTAL GENERAL	<b>3 487 889</b>	<b>46 717</b>
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		<b>0</b>			
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement des ressources par les ressources collectées auprès du public		<b>0</b>			
<b>VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>46 717</b>	<b>VI. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>46 717</b>
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		<b>264</b>
			<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
Missions sociales	159 346		Prestations en nature	107 389	
Frais de recherche de fonds	380		Bénévolat	46 360	
Frais de fonctionnement	12 443		Dons en nature	18 420	
<b>Total contributions volontaires en nature</b>	<b>172 169</b>		<b>Total contributions volontaires en nature</b>	<b>172 169</b>	

### 5.1 Observations relatives à la présentation du compte d'emploi des ressources :

#### Les missions sociales. Montant 2 164 589 €

Les missions sociales de l'association regroupent :

#### 1) L'appui financier aux actions des structures Samusocial locales :

- Via des subventions reversées aux structures indépendantes juridiquement. En 2017 le montant de ces subventions reversées a été de 905 930 €, dont 7647 € de dons affectés.
- Par le financement des actions locales pilotées directement par le SSI. Il s'agit alors essentiellement des programmes tels que l'Égypte, la Grèce, le Liban ou le projet Domeus/migrants, pour lesquels l'entité de droit national n'est pas constituée ou parce que les financements alloués ne le permettent pas. Il s'agit également de mise à disposition de personnels expatriés et autres moyens (coûts directs de communication téléphoniques par pays, coûts directs de voyages des personnes du siège en missions, petite logistique) gérés directement par le samusocial International pour les Samusociaux locaux autonomes. Ce poste représente un budget réalisé de 761 532 € en 2017

Ces entités, indépendantes juridiquement, partenaires locaux ou représentations locales du SSI répondent à leurs missions en faveur des enfants et adultes en grande exclusion via les activités suivantes :

- Des équipes mobiles d'aide
- Des centres d'accueil de jour et des centres d'hébergement d'urgence
- Des actions de communication, plaidoyer, sensibilisation
- Les actions de renforcement des capacités des partenaires et réseaux

#### 2) Le soutien technique et le pilotage des structures Samusocial locales et autres partenaires, assurés par le siège de l'association et qui regroupent :

- Les missions exploratoires et démarrage de nouveaux projets
- L'appui en formation et renforcement de capacités des structures Samusocial
- L'appui en recherche & études menées dans les différents pays
- Le pilotage et suivi des dispositifs et activités (chargés de programmes, missions politiques...)

Les coûts relatifs à ces soutiens sont constitués essentiellement de coûts de ressources humaines basées au siège, en particulier la direction des programmes et les chargés de programmes, une coordinatrice des ressources techniques et formations, la responsable administrative et financière assurant également à temps partiel des missions d'appui à la comptabilité et gestion des Samusociaux locaux, ainsi que la directrice à temps partiel. Ces coûts sont répartis selon un pourcentage estimé du temps passé par programme. Ils représentaient un montant de 252 622 € pour 2017. S'y ajoutent le personnel dédié au projet « initiative 5% », à hauteur de 97 344 €

**3) Les actions d'enseignement et de capitalisation en France**, en particulier un enseignement DIU "Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégapoles" au sein de l'Université Paris V, et un enseignement sur « Villes et exclusion », réalisé chaque année dans le cadre du Master Affaires Internationales à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, auxquels s'est rajouté en 2011 un enseignement modulaire dans le cadre d'un Master 2 Coopération internationale et ONG de l'Université Paris 13. A ces missions d'enseignement s'ajoute des travaux de publications de guides méthodologiques et de cahiers thématiques mettant en visibilité l'expérience des Samu sociaux

nationaux. Ces enseignements et capitalisation ont représenté en 2017 un budget réalisé de 43 090 €, dont une partie du salaire de la coordinatrice des ressources techniques et formations

4) **les actions de plaidoyer au niveau Européen dans le cadre du projet DOMEUS** pour l'amélioration de la prise en charge et de l'accueil des migrants qui s'est concrétisé en 2017 par l'organisation de séminaires et des études de faisabilité pour l'amélioration de la prise en charge des personnes les plus vulnérables. Ces actions représentent en 2017 un budget réalisé de 104 071 €

Détail des emplois liés aux missions sociales du SSI par pays/Samusocial

	Total des emplois	dont réalisés directement	dont reversés
<b>Missions réalisées en France</b>			
Enseignements	140 434	140 434	
Europe Domeus	104 071	104 071	0
<b>Total en France</b>	<b>244 506 €</b>	<b>244 506 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Missions réalisées à l'étranger</b>			
Angola	163 802	43 740	120 062
Burkina Faso	224 060	53 482	170 578
Congo	151 845	111 780	40 065
Egypte	264 841	235 126	29 716
Gabon	543	543	0
Grèce	62 338	62 338	0
Guyane	1 380	1 380	0
Liban	238 971	230 696	8 275
Mali	282 463	50 074	232 388
Maroc	4 681	4 681	0
Perou	63 481	33 481	30 000
Roumanie	74 219	4 219	70 000
Russie	14 804	12 882	1 922
Sénégal	318 713	115 789	202 924
Tunisie	53 944	53 944	0
<b>Total à l'étranger</b>	<b>1 920 084 €</b>	<b>1 014 154 €</b>	<b>905 930 €</b>

**Les frais de recherche de fonds. Montant 68 976 €**

Les coûts de recherche de fonds sont liés à la recherche de financements d'origine publique et privée et aux activités de « reporting » narratif et financier ainsi qu'à la gestion des dons reçus. Ils sont constitués d'une partie des coûts salariaux de la directrice et de la chargée de communication et fundraising ainsi que de frais de déplacements. Ces coûts sont répartis au prorata du montant des différentes catégories de ressources collectées durant l'année

**Les frais de Fonctionnement. Montant : 138 635 €**

Ils sont liés à la gestion comptable et administrative de l'association, aux redevances locatives, à la direction, et aux activités de secrétariat juridique et de fonctionnement des instances de gouvernance. Ils regroupent une partie des coûts salariaux de la directrice et de la responsable administrative et financière, les honoraires des prestataires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, les coûts de maintenance, abonnements, et communication, cotisations aux tiers, taxes et dotations aux amortissements

**Les dons de particuliers. Montant 37 807 €**

Ils sont constitués de dons dédiés et de dons non dédiés, provenant essentiellement de particuliers. Les dons dédiés représentent un total de 30 364 €, la majeure partie étant dédiée au social Sénégal

**Les autres fonds privés. Montant 581 683 €**

Ils proviennent de Fondations d'entreprises et d'Entreprises, françaises et étrangères. Ces fonds d'origine privée sont majoritairement dédiés à des Samusociaux précis. Ils viennent par ailleurs souvent en cofinancement des subventions d'origine publique.

**Les subventions et autres concours publics. Montant 2 071 232 €**

Ils proviennent des sources suivantes :

- L'Union Européenne, dans le cadre des appels à projet d'Europe aid
- Le Ministère Français des Affaires Etrangères, via l'Agence Française de Développement, l'agence Expertise France et le Centre de crise et de Soutien
- La Coopération Monégasque
- Le Pôle Volontariat de Solidarité Internationale du FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire), incluant la prise en charge des coûts d'assurance sociale des Volontaires de la Solidarité Internationale sous contrat avec l'association
- La Ville de Paris

**Les autres produits. Montant 31 398 €**

Ils sont constitués :

- Des produits financiers générés par les placements court-terme de trésorerie (livrets) et les gains de change.
- Des cotisations des membres
- De produits divers de remboursements, gains de change, gestion et produits exceptionnels

**Les contributions volontaires en nature. Montant 172 169 €**

Du fait de son activité humanitaire, l'association a bénéficié de dons en nature effectués par des entreprises et divers organismes associatifs ou encore des particuliers, ainsi que de mise à disposition de personnel.

Les contributions en nature dédiées aux missions sociales sont les suivantes :

- Dans le cadre d'un partenariat avec Air France, des billets d'avions d'une valeur de 101 046 € n'ont été facturés au SSI que 25 657 €, ce qui constitue un don en nature de 75 389 € ;
- L'assurance rapatriement des expatriés de SSI est offerte par International SOS. Ce don est évalué à 15 660 € ;
- Dans le cadre de l'installation de son nouveau logiciel de comptabilité, l'association a bénéficié d'une dotation d'applications informatiques via Solidatech à hauteur de 3420 €
- L'association a par ailleurs bénéficié de mise à disposition gratuite des salles du musée de migrations pour la tenue d'un séminaire sur l'amélioration de l'accueil des migrants. Cette mise à disposition est évaluée par le musée à 15 000 €
- L'association F3E a pris en charge une partie importante des frais d'évaluation de notre projet en Egypte, cette contribution étant évaluée par le F3E à 15 000€

- Une chargée de formation à temps partiel (40%), collabore avec le SSI à titre bénévole ; Son salaire est valorisé à hauteur de 18 015€ pour l'année 2017. De même un médecin spécialiste des maladies infectieuses est mis à disposition à temps partiel du Samusocial International. Son salaire est valorisé à hauteur de 19 542 € pour 2017. Enfin, une personne a assuré à titre bénévole une formation en Grèce. Sa contribution est estimée à 740 €
- Enfin, un salarié d'Orange a été mis à disposition de l'association vingt-deux jours durant 2017. Il a piloté le projet de changement du logiciel de comptabilité de l'association. Sa mise à disposition a été évaluée à 8063 €

## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif et moyens techniques

Le Personnel au 31 décembre 2017 se répartit de la façon suivante :

#### Siège :

- 1 directrice,
- 1 directrice des programmes
- 2 chargés de programmes,
- 1 responsable de la gestion et de la comptabilité
- 1 personne chargée des ressources techniques, formations et enseignements,
- 1 personne chargée de la communication et Fundraising
- 1 chargé de projet DOMEUS
- 1 chargée de projet santé publique
- 1 chargée de mission éducation à la santé
- 1 Assistante administrative
- 2 bénévoles formatrices

#### Projets :

- 3 volontaires expatriés,
- 4 salariés expatriés

### 6.2. Particularités fiscales

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux tels que l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la taxe sur la valeur ajoutée.

En revanche l'association est soumise à la taxe sur les salaires ainsi qu'à la taxe sur la formation professionnelle continue, mais est exonérée de taxe d'apprentissage.

A l'étranger, le Samusocial International est soumis à la taxe sur les salaires dans les pays qui la pratiquent, au titre des dispositifs dont il a la charge directe de gestion